

<https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/normandie-conches-en-ouche-une-fillette-de-3-an...>

par A. Lo.

5 min read



Normandie : une fillette de 3 ans meurt, sa mère et son beau-père mis en examen

Publié hier à 10h55, mis à jour hier à 17h37



Comment désactiver votre Adblocker

- Cliquez sur l'icône de votre Adblocker installé dans votre navigateur. En général elle se trouve dans le coin supérieur droit de votre écran. Si vous utilisez plusieurs adblockers, veillez à bien tous les désactiver pour pouvoir accéder à votre vidéo.
- Suivez les instructions indiquées par votre Adblocker pour le désactiver. Vous devrez peut-être sélectionner une option dans un menu ou cliquer sur plusieurs boutons.
- Lorsque votre Adblocker est désactivé, actualisez votre page web.
- Remarque : Si vous utilisez le navigateur Firefox, assurez-vous de ne pas être en navigation privée.

Un bloqueur de publicité empêche la lecture.

Veillez le désactiver et réactualiser la page pour démarrer la vidéo.

Comment désactiver votre Adblocker

Source : Sujet TF1 Info

Une petite fille de trois ans est décédée ce dimanche 24 septembre des suites d'un arrêt cardio-respiratoire, à Conches-en-Ouche, en Normandie.

Sa mère et son compagnon ont été mis en examen pour meurtre sur mineur.

La directrice de l'école de la fillette a été suspendue "à titre conservatoire", a indiqué le rectorat ce mardi.

Drame à Conches-en-Ouche, petite commune de l'Eure, en Normandie. Une petite fille de trois ans a été découverte en arrêt cardio-respiratoire dans la nuit de samedi au dimanche 24 septembre dans le logement social qu'occupaient sa mère et son compagnon. Malgré l'intervention des secours, qui l'ont conduit au CHU de Rouen, elle n'a pu être sauvée. Elle est morte peu après son arrivée à l'hôpital.

La mère et le beau-père, mis en examen

"Les services de gendarmerie (...) ont été contactés par les pompiers et le Samu, eux-mêmes appelés par les parents de la fillette à leur domicile parce que l'enfant était en arrêt cardio-respiratoire. La maison était dans un état de saleté et d'hygiène déplorable", a indiqué à l'AFP le procureur de la République d'Évreux, Rémi Coutin. La mère de l'enfant et son compagnon, âgés d'une trentaine d'années, ont été interpellés et placés en garde à vue. Ce mardi 26 septembre, ils ont finalement été mis en examen et écroués.

Ils sont suspectés d'avoir battu à mort leur enfant. Le certificat médical indique que la petite fille présentait de multiples hématomes sur le corps, certains récents et d'autres plus anciens. *"Il ressort des auditions du couple que la fillette était manifestement victime de violences fréquentes, répétées au moins depuis plusieurs mois, de la part des deux parents"*, a précisé le magistrat.

Le grand frère, âgé de 6 ans, était présent le soir des faits et a également subi des violences. Il a été confié aux services de l'aide sociale à l'enfance.

Une absence de signalements

Les gendarmes ont constaté que la petite fille, scolarisée en moyenne section de maternelle et qui était sur le point de fêter ses quatre ans, n'allait plus à l'école depuis plusieurs jours. *"Il semblerait que la petite fille était absente de l'école toute la semaine précédant les faits. Le juge d'instruction va s'interroger sur le fait que la situation de cette petite fille, victime de violences régulières, n'a pas été signalée. Ni le parquet, ni la gendarmerie, ni les services de l'aide sociale à l'enfance n'avaient été informés"*, a encore ajouté Rémi Coutin, indiquant qu'une information judiciaire a été ouverte lundi. Selon le rectorat, la directrice de l'école de la fillette a été suspendue ce mardi, "à titre conservatoire".

"Une amie du couple avait vu l'enfant quelques jours auparavant, elle s'en est inquiétée. Elle a voulu appeler le 119 pour signaler la situation. On lui a demandé de rappeler, car tous les opérateurs étaient occupés. Elle n'a pas eu le temps de le faire après", a également dévoilé le procureur.

Une enquête administrative a été ouverte par le rectorat pour *"faire la lumière sur la chaîne de signalement des faits par les services de l'Éducation nationale"*. *"À l'école, ils avaient déjà vu que la fillette avait des bleus"*, a affirmé Jérôme Pasco, maire de Conches-en-Ouche, commune de 5000 habitants, qui exhorte à plus de vigilance vis-à-vis des signaux de violences intrafamiliales. Une cellule d'écoute psychologique a été mise à la disposition des élèves et des adultes.

Lire aussi

Les deux mis en cause sont sans-emploi. La mère, âgée de 27 ans, a été condamnée en 2020 à une amende pour consommation de stupéfiants. Le beau-père, âgé de 29 ans, a été condamné à cinq reprises entre 2015 et 2019 pour des infractions routières, ainsi que pour rébellion et dégradation grave.

A. Lo.

Sur le même thème

Voir plus

Tout TF1 Info

Les + lus Dernière minute Tendances

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Voir plus d'actualités

-
-
-
-